

Dépistage du cancer du col de l'utérus : le test HPV recommandé chez les femmes de plus de 30 ans

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Mis en ligne le 11 juil. 2019

11 juillet 2019

En actualisant ses recommandations de 2010 sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, la HAS propose aux pouvoirs publics une stratégie nationale de dépistage incluant le test HPV. Ce test est recommandé en première intention chez les femmes de plus de 30 ans – chez lesquelles il s'avère plus efficace que l'examen cytologique.

L'infection aux papillomavirus humain (HPV) est une infection sexuellement transmissible très fréquente puisqu'environ 80% des personnes (hommes et femmes confondus) seront infectées au cours de leur vie. La plupart de ces infections disparaissent spontanément, mais chez une petite proportion de femmes, le papillomavirus persiste. S'il s'agit d'un HPV dit « à haut risque », il peut évoluer en cancer. On dénombre en France plus de 3000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus et plus de 1000 décès par an.

La HAS a émis en 2010 des recommandations sur la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus. Mais le taux de dépistage – d'environ 60% – reste insuffisant. Elle publie aujourd'hui une actualisation de ces recommandations, avec notamment pour objectif le positionnement du test HPV dans la stratégie de dépistage. À la différence de l'examen cytologique, qui s'intéresse à la morphologie des cellules, le test HPV cherche la présence d'ADN du virus HPV à haut risque chez les femmes.

La HAS maintient sa recommandation d'un dépistage chez toutes les femmes de 25 à 65 ans qu'elles soient vaccinées ou non, mais en fait évoluer les modalités pour les femmes de plus de 30 ans. Chez ces dernières, le test HPV remplace l'examen cytologique en première intention.

Un test plus efficace pour les femmes de plus de 30 ans

La HAS recommande l'utilisation du test HPV en première intention lors du dépistage du cancer du col de l'utérus à partir de 30 ans. Comme l'examen cytologique, il est réalisé à partir d'un prélèvement cervico-utérin. Chez les femmes de plus de 30 ans, il s'avère nettement plus efficace pour réduire

l'incidence du cancer du col de l'utérus. De plus, en cas de test négatif, le recours au test HPV permet d'allonger l'intervalle entre deux dépistages – passant de tous les 3 ans à tous les 5 ans après 30 ans.

En revanche, avant 30 ans, il n'est pas recommandé car les infections à HPV transitoires sont très fréquentes chez les femmes jeunes. Leur détection exposerait de fait à des traitements inappropriés, augmentant ainsi les risques de complications lors de grossesses ultérieures.

Le test HPV présente un autre avantage : il peut aussi se faire à partir d'un auto-prélèvement vaginal. Les femmes pourraient avoir accès à des kits pour réaliser elles-mêmes le prélèvement. La HAS recommande cette modalité pour les femmes de plus de 30 ans qui ne se font pas dépister régulièrement ou qui sont éloignées du système de soins. Des expérimentations d'utilisation de ces tests d'auto-prélèvement devront être menées en population générale afin d'en évaluer l'acceptabilité, l'efficacité et l'efficience dans le contexte français.

Des conditions au bon déploiement du dépistage par test HPV

La HAS a identifié des conditions au déploiement de ses recommandations afin de garantir la qualité du dépistage du cancer du col de l'utérus et le libre choix éclairé des femmes concernées. Elle recommande ainsi la mise en place d'un système d'assurance-qualité, s'appuyant notamment sur une accréditation des laboratoires de biologie médicale. Elle recommande également que des actions de communication et d'information soient menées auprès des professionnels de santé et des femmes concernées par le dépistage du cancer du col de l'utérus. Leur objectif sera de les accompagner au mieux dans l'évolution des modalités de dépistage et plus largement de continuer de les informer sur l'infection à HPV (mode de transmission, évolution dans le temps et potentielles conséquences...).

À cela devra s'ajouter une évolution de la codification de l'acte de dépistage et une prise en charge intégrale par l'assurance maladie, sans avance de frais, pour la réalisation du test HPV tous les 5 ans chez les femmes de 30 à 65 ans.

Nous contacter



Service de presse HAS

Florence Gaudin - Chef de service

Gilles Djéyaramane - Attaché de presse

Marina Malikité - Attachée de presse

Julia Vollerin - Attachée de presse

Tél : 01.55.93.73.17 / 73.18 / 73.52 (n° réservés aux journalistes)

contact.presse@has-sante.fr

Contactez l'accueil de la HAS : 01 55 93 70 00

Nous contacter

Voir aussi

RECOMMANDATION EN SANTÉ PUBLIQUE

11/07/2019

Évaluation de la recherche des papillomavirus humains (HPV) ...

Depuis l'arrêté du 4 mai 2018, le dépistage du cancer du col de l'utérus s'appuie sur un programme n...

Toutes nos publications sur

Biologie Cancer de l'appareil génital

Dépistage, prévention